



05/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTIVILLIERS DU 4 JUILLET 2022

A l'occasion du dernier conseil municipal avant la pause estivale, les élu-e-s de Montivilliers ont adopté une quarantaine de délibérations. Soutien renouvelé à l'apprentissage, nouvelle initiative en matière de transitions écologiques et attractivité de la ville étaient à l'ordre du jour.

Apprentissage : La ville reconduit son effort en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation

Dès la rentrée 2020, la Ville de Montivilliers avait créé des postes en apprentissage et alternance au sein de ses services pour prendre sa part à l'effort en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation. Trois postes initialement, puis onze à la rentrée 2021. Malgré les tensions sur les finances des collectivités auxquelles n'échappe pas Montivilliers (hausse des coûts de l'énergie en particulier et annonces gouvernementales de nouvelles économies sur les financements aux communes), la Ville de Montivilliers renouvelle ces onze postes en contrat d'apprentissage au sein de la collectivité. « *Cela représente un coût pour la collectivité ainsi qu'un engagement des agents pour le tutorat mais cela n'a pas de prix lorsque l'on sait parfois les difficultés à trouver une structure d'accueil. Les premiers bilans sont très positifs, nous sommes donc déterminés à maintenir cet effort particulier en faveur des jeunes et de l'apprentissage* », souligne le Maire Jérôme DUBOST.

Le dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2022-2023. A compter du mois de septembre, différents services comme le Centre social Jean Moulin, le CCAS, le service des Sports, le service Education Enfance Jeunesse, le service informatique, le service communication, les services techniques ou encore le pôle attractivité accueilleront donc de nouveaux apprentis.

Soutenir les Montivillons dans les transitions écologiques et faire rayonner les bonnes pratiques : Montivilliers s'engage dans l'action de l'ADEME Défi Toit

La Ville de Montivilliers souhaite mettre en œuvre sur son territoire le programme « Défi Toit ! », porté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallée de l'Orne et soutenu par l'ADEME, la DREAL et la Région Normandie. Défi-toit est une expérimentation sur 5 territoires-test de la Région Normandie (à raison d'un par département) dont l'objectif est d'accompagner des foyers aux transitions écologiques dans leur quotidien. Dans ce cadre, l'ADEME a sollicité la Ville de Montivilliers pour être le territoire-test pour la Seine-Maritime mais également le seul territoire-test à une échelle communale (les autres territoires étant des intercommunalités). Cette opération démarrera en Octobre 2022 avec le recrutement de 25 familles volontaires, pour une durée estimée de 11 mois comprenant les 6 mois de défi et la rédaction d'un bilan. « *Cette initiative inédite est un travail en profondeur qui permettra ensuite de diffuser plus largement les enseignements, conseils et ressources vers tous les Montivillons et faire levier pour la réduction au quotidien, dans nos modes de vie, sans contrainte, de notre impact environnemental* » rappelle le Maire Jérôme DUBOST.

Des mesures pour renforcer l'attractivité de Montivilliers

Un soutien aux commerçants et d'artisans.

Afin de soutenir le dynamisme du tissu commercial, le Conseil municipal de Montivilliers a décidé d'accompagner financièrement les unions commerciales et associations pour leurs actions collectives. Trois structures nouvelles ou renaissantes ont bénéficié d'une aide lors de ce conseil municipal :

Au travers de la signature d'une convention 2022-2024, la Ville de Montivilliers s'associera ainsi à l'union commerciale « *Les enseignes de Monti - La nouvelle union commerciale de Montivilliers* » et soutiendra les animations commerciales qui seront organisées en centre-ville.

De même, la nouvelle association « *Artisans d'art des Hallettes* » bénéficie d'un soutien pour la promotion des lieux et de leur savoir-faire artisanal.

Alors que l'association des commerçants de la Belle-Etoile se restructure avec l'inauguration du centre commercial, et dans l'attente d'une prochaine convention, une subvention a été adoptée pour soutenir leurs animations pour cette belle journée d'inauguration du 18 juin dernier.

Ancienne gare : la Roue Libre prolongée...

Depuis un an, l'association La Roue Libre a implanté, au rez-de-chaussée de l'ancienne Gare de Montivilliers, une antenne dédiée à l'autoréparation et à la réparation mécanique solidaire axée sur le réemploi. La première année d'activité ayant été très encourageante, les élu·e·s ont décidé de prolonger le partenariat et la mise à disposition du local, initialement prévus jusqu'au 31 août 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

...et la boutique éphémère de retour

Depuis leur première installation au rez-de-chaussée de l'ancienne gare entre novembre 2021 et février 2022 et devant le succès rencontré, les artisanes-créatrices de la boutique éphémère se sont constituées en collectif. Pour compléter l'offre d'artisans créateurs déjà installés aux Hallettes, l'expérience sera renouvelée, du 1^{er} octobre 2022 au 28 février 2023.

Lutte contre la vacance commerciale : Taxe sur les friches commerciales

La Ville de Montivilliers va instaurer une taxe sur les friches commerciales pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché des locaux vacants. En luttant contre les friches commerciales, cette taxe permettra de dynamiser l'activité économique de Montivilliers et permettre de satisfaire les demandes d'installation de commerces dans la Ville.

Culture, sport et vie associative

Tarifs de la billetterie pour la saison culturelle

Malgré l'augmentation du coût de la vie et dans une volonté de continuer à proposer des spectacles culturels de qualité et accessibles, les tarifs de la saison 2022-2023 seront maintenus au niveau de l'année précédente. Les nouveautés mises en place cette année, à savoir les pass regroupant plusieurs spectacles et les Happy Hours, seront également de retour entre octobre 2022 et juin 2023. Le lancement de la saison culturelle est prévu le vendredi 23 septembre.

Vie associative

Comme lors de chaque séance du conseil municipal, de multiples subventions ont été votées pour les associations montivillonnaises. Parmi elles figurent notamment la MHAD, A Livre Ouvert, la CLCV et différentes associations sportives, citoyennes, de protection de l'environnement, de

culture et de loisirs, d'enfance et de vie scolaire, d'entraide et de solidarité et aussi de protection animale.

Subvention aux clubs sportifs

Plus de 1600€ de subventions exceptionnelles ont été attribuées par le Conseil municipal, sur proposition de l'Office Municipal des Sports.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 10 octobre.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr